

LA PETITE ENFANCE

2023



MODES DE GARDE COLLECTIF

LES MULTI-ACCUEILS

Chaque Établissement d'accueil du jeune enfant (crèche) peut recevoir votre enfant de façon régulière ou occasionnelle. Une équipe de professionnelles qualifiées et à l'écoute répond aux besoins quotidiens de l'enfant et de sa famille dans un environnement sécurisé.

On les trouve aujourd'hui dans 3 communes : Vendôme, Saint-Ouen et Montoire-sur-le-Loir.

LES TARIFS

Le tarif horaire est calculé selon les ressources familiales, le nombre d'enfants à charge et la domiciliation, conformément aux barèmes de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Un tarif réduit est appliqué pour les familles bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).



JE SOUHAITE UNE PLACE EN CRÈCHE, QUE FAIRE ?

J'attends ou j'ai un enfant de moins de trois ans et je souhaite faire une pré-inscription pour un accueil régulier dans une crèche.



Je crée ou je mets à jour mon compte famille sur le site internet www.espacefamille.vendome.eu



Je contacte le **Relais petite enfance au 02 54 89 49 40** qui me fixe un rendez-vous six mois avant la date d'entrée en crèche souhaitée.

Entrée en crèche souhaitée	Rendez-vous au RPEI	Réunion de la commission
Septembre 2023	Mars 2023	Juin 2023
Octobre 2023	Avril 2023	Juin 2023
Novembre 2023	Mai 2023	Fin septembre 2023
Décembre 2023	Juin 2023	Fin septembre 2023
Janvier 2024	Juillet 2023	Novembre 2023
Février 2024	Août 2023	Novembre 2023
Mars 2024	Septembre 2023	Janvier 2024
Avril 2024	Octobre 2023	Janvier 2024
Mai 2024	Novembre 2023	Mars 2024
Juin 2024	Décembre 2023	Mars 2024
juillet 2024	Janvier 2024	Juin 2024
Fin août 2024	Février 2024	Juin 2024



Je me présente le jour de mon rendez-vous soit directement au relais soit par téléphone en me rendant disponible à l'heure fixée.

À la fin du rendez-vous, mon dossier est enregistré pour examen lors de la **commission d'attribution des places.**

COMMISSION

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères liés à l'emploi

- Les deux parents en activité ou le parent isolé en activité 6 points
- Un seul parent en activité 2 points

Critères sociaux

- Orientation par la PMI* ou l'ASE* 1 point
- Bas revenus selon les barèmes de la CAF 3 points
- Parent isolé 2 points
- Enfant à accueillir en situation de handicap 2 points

Critères liés à la demande

- Famille qui maintient sa demande suite au refus de la commission 3 points
- Demande 4 ou 5 jours par semaine 4 points
- Demande 3 jours 3 points
- Demande 2 jours (ou si un des parents ne travaille pas) 2 points

Critères selon la composition de la famille

- Grossesse multiple ou entrée multiple (fratrie) 1 point
- Parent ou fratrie en situation de handicap (MDPH*) 1 point
- Fratrie déjà accueillie (minimum 6 mois après la date d'entrée) 2 points

Les dossiers sont examinés par la commission d'attribution des places dans l'ordre décroissant des points

Si avis favorable, dès réception du courrier d'avis, je prends contact dans les 15 jours avec la directrice de la crèche pour organiser l'entrée de mon enfant.

Si avis défavorable, je reçois le courrier d'avis et je complète le coupon joint et l'adresse dans les 15 jours.

*PMI : Protection maternelle et infantile

*ASE : Aide sociale à l'enfance

*MDPH : Maison départementale pour les personnes handicapées



LE RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

Le Relais petite enfance intercommunal (RPEI) est un ensemble de services de référence pour l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s. Les services du RPEI se déploient sur diverses communes de l'agglomération Territoires vendômois, ils sont gratuits et destinés aux habitants des communes de l'agglomération.

Un seul numéro pour les rendez-vous et renseignements : 02 54 89 49 40
et une adresse courriel : rpei@catv41.fr

À QUI S'ADRESSE LE RPEI ?

Aux parents

- Recherchant un mode de garde pour leur enfant (accueil collectif ou assistant(e) maternel(le)).
- Ayant pris un rendez-vous pour une place dans un multi-accueil de la collectivité.
- Désirant se renseigner sur les modalités d'accueil chez un assistant(e) maternel(le) agréé(e).
- Ayant des questions relatives à la relation contractuelle, à la législation, aux aides financières, etc..



**Relais Petite Enfance
Intercommunal**

Aux assistant(e)s maternel(le)s ou aux aides à domicile

- Pour des renseignements sur le contrat, les congés, la législation...
- Désireux de participer aux animations et réunions proposées par le RPEI.

DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL SUR TOUT LE TERRITOIRE

Trois animatrices, éducatrices de jeunes enfants, accueillent les assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants dont elles ont la garde pour des activités d'éveil adaptées aux tout-petits. Les assistant(e)s maternel(le)s reçoivent le planning des animations par trimestre et les inscriptions s'effectuent auprès du relais.

LA CABANE À MOTS

Animé par l'association L'Écho des mots, ce lieu d'accueil enfants parents est un espace conçu pour recevoir les tout-petits accompagnés de leurs parents. Il doit permettre aux adultes de se côtoyer, d'échanger et aux enfants de se rencontrer pour jouer ensemble. L'accueil est essentiellement fondé sur l'écoute, il n'a aucune visée thérapeutique et les parents doivent pouvoir bénéficier du service proposé en toute confidentialité et au gré de leurs besoins.

37 avenue Georges Clemenceau
07 76 19 67 53

Contact : lechodesmots@gmail.com

Site internet : lacabaneamots41.blogspot.com

Accueil : lundi de 15 h à 18 h, mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et jeudi de 9 h 30 à 12 h 30



LES COORDONNÉES UTILES DE LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

LE PÔLE PETITE ENFANCE

- **Accueil**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 00 – ppe@catv41.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

- **Direction**

02 54 89 49 02 – petiteenfance@catv41.fr

LES MULTI-ACCUEILS

- **La Forêt des petits pas**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 20 – laforetdespetsitpas@catv41.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

- **La Trottinette et le Jardin d'enfants spécialisé (JES)**

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 30 – ppe-trottinette@catv41.fr

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 18 h

JES – 02 54 56 06 30 – jes.vendome@adapei41.org

- **L'Île aux câlins**

8 rue condorcet – Saint-Ouen – 02 54 73 31 13

ileauxcalins@catv41.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

- **La Farandole**

9 rue Pasteur – Montoire-sur-le Loir – 02 54 72 65 17

lafarandole@catv41.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

LE RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

5 rue du Colonel Fabien – Vendôme

02 54 89 49 40 – rpei@catv41.fr

Sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 18 h,

les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les vendredis de 14 h à 17 h

Le relais est présent pour les animations à Authon,

Montoire-sur-le-Loir, Saint-Amand-Longpré, Saint-Firmin-des-Prés,

Savigny-sur-Braye, Selommes, Ternay, Thoré-la-Rochette,

la Ville-aux-Clercs, Vendôme et Saint-Ouen.